

Baisse fiscale pour les ménages dès 2026

La Ville de Moutier a présenté le 4 juin son premier budget en tant que future commune jurassienne. Il prévoit une baisse significative de la charge fiscale pour la majorité des contribuables prévôtois dès l'entrée en vigueur du nouveau cadre fiscal au 1^{er} janvier 2026. La fixation d'une nouvelle quotité d'impôt communal (2.30) implique un passage par les urnes, conformément aux exigences légales. La présentation de ce premier budget jurassien constitue une étape essentielle dans le processus de transfert de Moutier vers le canton du Jura.

Ce premier budget selon le modèle MCH2 du canton du Jura repose sur de nombreuses hypothèses et prend encore en considération plusieurs paramètres bernois. Il table sur un excédent de charges de 913 492 fr. Le total des investissements se monte à un peu plus de 8 millions. Notons que la fortune au bilan au 31 décembre 2024 se monte à plus de 2,6 millions,

sans compter la réserve de politique financière de 861 000 fr.

Une baisse fiscale attendue par la population

Le Conseil municipal a arrêté une quotité fiscale à 2.30. Cette nouvelle donnée n'est toutefois pas comparable avec la quotité bernoise de 1.94

actuellement en vigueur à Moutier. En effet, le modèle de calcul est fondamentalement différent entre les deux cantons. Les projections réalisées montrent qu'avec cette nouvelle quotité, la grande majorité des ménages de Moutier verront leur charge fiscale diminuer par rapport à la situation actuelle sous le régime bernois. Ce résultat est le fruit d'un important travail technique mené avec rigueur et pragmatisme, en tenant compte des nombreuses adaptations nécessaires au nouveau cadre fiscal.

Le budget 2026 de la Ville de Moutier a été validé par le Conseil de Ville le 23 juin 2025. La population est quant à elle appelée aux urnes le 19 octobre 2025.

Publicité



*À la mesure de
votre région*

sigeom

Moutier · Sonceboz-Sombeval · St-Imier

MENSURATION OFFICIELLE
MENSURATIONS SPÉCIALISÉES
GÉOMATIQUE
GÉOINFORMATION
GESTION DU TERRITOIRE

Simulateur fiscal disponible

Le simulateur fiscal de l'Administration fédérale des contributions a été mis à jour sur l'année 2025 pour notamment les cantons de Berne et du Jura. Pour la commune de Moutier et uniquement sur l'année 2025, il est désormais possible d'effectuer une simulation provisoire des impôts dus pour un contribuable prévôtois grâce à l'ajout dans le répertoire des communes jurassiennes de Moutier (simulation provisoire 2025).

Le simulateur fiscal est disponible sur www.moutier.ch

Patrick Cerf
Chef de projet "Transfert de Moutier"